

FDS : 159-1 ANTIGEL RAD GOLD

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ANTIGEL RAD GOLD

Code du produit : SD159-03, SD159-03G, SD159-45G, SD159-45R, SD159-1100, SD159-1100B& 2HSD159, 2HSD159G, 2HSD159B.

Numéro de la FDS : 159-1

Usage du produit : Antigel.

Veuillez vous référer à l'étiquette du produit.

Identification de la société :

HALL CHEM MFG. INC.

1270 rue Nobel

Boucherville QC J4B 5H1

Tel. : (450) 645-0296

Fax : (450) 645-0444

NUMERO D'APPEL D'URGENCE :

Contact d'urgence CANUTEC 24h/24: 613-996-6666

Contact local en cas d'urgence: 613-996-6666

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH :

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2;
Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2A.

Éléments d'étiquetage SGH :

Pictogramme :



Mention d'avertissement :

Attention!

Mention de Danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée à la suite d'un contact cutané et/ou en cas d'ingestion.

Conseil(s) de Prudence :

Prévention :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P260 Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.

P264 Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P330 Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P305+P338+P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Élimination :

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers :

Donnée non disponible.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	%V/V	NO. CAS
Éthylène glycol	90 à 95	107-21-1
Diéthylène glycol	0 à 5	111-46-6
Inhibiteurs de corrosion		

L'identité spécifique du produit chimique et/ou le pourcentage exact entrant dans sa composition (concentration) n'a pas été divulgué en raison du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers secours :

Contact avec la peau (ou les cheveux) :

En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation. Laver à fond avec de l'eau et du savon la région exposée pour au moins 20 minutes.

Contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau courante pendant plusieurs minutes maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin de préférence un ophtalmologiste.

Inhalation :

En cas d'inhalation des vapeurs, amener la personne dans un endroit aéré. Aider à la respiration si nécessaire. Si la victime ne respire pas, donner la respiration artificielle et demander de l'assistance médicale immédiatement.

Ingestion :

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Faire boire de grandes quantités d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires :

Ce produit contient de l'éthylène glycol. L'éthanol décroît le métabolisme d'éthylène glycol à des métabolites toxiques. L'éthanol doit être administré le plus tôt possible dans les cas d'empoisonnement grave puisque l'élimination par moitié de l'éthylène glycol est de 3 heures. Si l'assistance médicale est retardée de quelques heures, utiliser trois à quatre onces de 86° whisky (une once à la fois) avant ou en route vers l'hôpital.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction recommandés : Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée.

Dioxyde de carbone, mousses anti-alcool, poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers spécifiques du produit :

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures.

Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption.

Conseils aux pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome. Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

Produit de combustion dangereux :

La combustion peut dégager du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour de grandes quantités : pomper le produit dans des contenants appropriés et bien étiquetés.

Résidus : Absorber avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précaution à prendre pour une manutention sans danger :

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Après prélèvement de produit refermer immédiatement l'emballage, le produit absorbe l'humidité de l'air.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Pas de mesures particulières nécessaires.

Condition d'un entreposage sûr :

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec. Le stockage en récipients galvanisés n'est pas recommandé.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Nom chimique	TWA	STEL	ACGIH aérosol uniquement
Éthylène glycol	50 mg/m ³	100 mg/m ³	100 mg/m ³
Diéthylène glycol	84 mg/m ³	Non établie	Non établie
Inhibiteur de corrosion	Non établie	Non établie	Non établie

La substance peut être absorbée à travers la peau.

Contrôles de l'exposition :

Mesures techniques :

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Caoutchouc, nitrile.

Protection des voies respiratoires :

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Respecter de mesures de prudence habituellement applicable lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail ferme est recommandé. Ne pas fumer, boire ou manger sur les sites de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés :

État physique : Liquide	Apparence : Visqueux, jaune ou translucide	Odeur : Spécifique	Seuil d'odeur : Non disponible
Tension de vapeur (20°C): Non disponible	Densité de la vapeur (air =1): 2.2	Taux d'évaporation (acétate de butyle =1): 0,01	
Point d'ébullition : 140°C à 158°C	Température de congélation: -37°C (50/50)	pH: 7,9 – 11	
Densité (20°C): 1,12	Coefficient de répartition eau/huile : Non disponible	Solubilité dans l'eau : 100%	
Point d'éclair : ≥110 °C	Température d'auto inflammation: 400°C	Limites d'inflammabilité : limite inférieure : 3.2% vol limite supérieure : 15.3% vol	

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et manipulation conforme aux prescriptions.

Incompatibilité avec d'autres produits

Agents oxydants forts et agents réducteurs, acides.

Conditions à éviter :

Pas de condition à éviter à attendre.

Réactivité :

Non corrosif pour le métal.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables :

Contact avec la peau; ingestion.

Toxicité aiguë :

Nom chimique	DL50 oral/rat	DL50cutanée lapin	CL50 inhalation rat, 4 heures
Éthylène glycol	6000 mg/kg	22270mg/kg	691mg/l

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet

Toxicité aiguë par voie orale :

Chez les humains, la toxicité orale attribuable à l'éthylène glycol devrait être modérée même si des essais sur les animaux montrent un degré de toxicité plus faible. L'ingestion de quantités d'environ 65 ml pour le diéthylène glycol ou 100 ml pour l'éthylène glycol a entraîné la mort chez les humains. Peut provoquer des nausées et des vomissements. Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée. Une exposition excessive peut provoquer des effets sur le système nerveux central et le système cardio-respiratoire (acidose métabolique), ainsi qu'une insuffisance rénale.

Comme produit. La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, Rat, > 6,000 mg/kg Estimation

Pour l'éthylène glycol:

Dose létale, Humain, adulte, 100 ml

Diéthylène glycol.

Dose létale, Humain, adulte, 65 ml Estimation

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives. Une exposition cutanée répétée à d'importantes quantités de produit peut provoquer l'absorption de quantités nocives. Que ce soit avec une peau abimée ou lorsque le produit est assez chaud pour brûler la peau, un contact massif peut entraîner l'absorption de doses potentiellement mortelles de produit.

Basé sur l'information pour le composant (s):

DL50, Lapin, > 22,270 mg/kg Estimation

Toxicité aiguë par inhalation :

À température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison du faible taux de volatilité. En présence d'une bonne ventilation, une seule exposition ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. Si le produit est chauffé ou si les lieux sont mal ventilés, les vapeurs ou les brouillards peuvent s'accumuler et provoquer une irritation respiratoire ainsi que des symptômes tels que: maux de tête et nausées.

Pour l'éthylène glycol:

CL50, Rat, 4 h, Aérosol, > 6.91 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Essentiellement, un bref contact ne provoque pas d'irritation cutanée.

Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Des lésions cornéennes sont peu probables.

Les vapeurs ou les brouillards peuvent irriter les yeux.

Sensibilisation :

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique) :

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées) :

Chez les humains on a noté des effets sur les organes suivants:

Système nerveux central.

Reins.

Tractus gastro-intestinal.

Les observations chez les humains comprennent:

Nystagmus (mouvement involontaire des yeux).

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Vessie.

Foie.

Cancérogénicité :

L'éthylène glycol n'a pas provoqué de cancer dans les études à long terme sur les animaux. Le diéthylène glycol a fait l'objet d'études de cancérogénicité sur des animaux et on ne considère pas qu'il constitue un risque de cancer pour l'humain.

Tératogénicité :

D'après des études sur des animaux, la voie orale semble constituer la principale voie d'exposition, sinon la seule, capable de provoquer des malformations congénitales lorsque de très grandes quantités d'éthylène glycol sont ingérées. Dans des études sur des animaux, des expositions par inhalation ou par contact cutané, principales voies d'exposition en milieu de travail, n'ont eu que des effets minimes sur le fœtus. Chez les animaux, des doses élevées de diéthylène glycol provoquant une toxicité maternelle ont provoqué des effets toxiques chez les fœtus et certaines malformations congénitales. Dans d'autres études sur des animaux, les malformations congénitales ne se sont pas reproduites, même à des doses beaucoup plus élevées et ayant provoqué une grave toxicité maternelle.

Toxicité pour la reproduction :

L'ingestion de grandes quantités d'éthylène glycol s'est révélé une entrave à la reproduction chez les animaux. Dans des études sur des animaux, le diéthylène glycol n'a pas porté atteinte à la reproduction, sauf à des doses très élevées.

Mutagénicité :

Contient un composant ou des composants qui se sont révélés négatifs dans des études de toxicité génétique in vitro.

Contient un ou des composants qui se sont révélés négatifs dans des études de toxicité génétique sur des animaux.

Danger par aspiration:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :

Nom chimique	CL50 poisson	CE50 Daphnie	CE50 autres organismes aquatiques
Éthylène glycol	72860 mg/l 96 h - Fish	> 100 mg/l 48 h - Daphnia	6500-13000 mg/l EC50 96h Algae [mg/l]

Éthylène glycol

Toxicité aiguë pour les poissons :

Sur le plan aiguë, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h, 72,860 mg/l, Autres lignes directrices

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques :

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques :

CE50r, algue verte Pseudokirchneriella subcapitata (précédemment nommée Selenastrum capricornutum), 96 h, Inhibition de la croissance, 6,500 - 13,000 mg/l, Autres lignes directrices

Toxicité pour les bactéries :

CE50, Bactérie (boue d'activation), 30 min, 225 mg/l, Test OCDE 209

Persistance et dérivabilité :**Éthylène glycol****Biodégradabilité:**

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. Ultiment, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation:

90 - 100 %

Durée d'exposition: 10 jr

Méthode:

OECD Ligne directrice 301A ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 90 %

Durée d'exposition: 1 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Demande théorique en oxygène:

1.29 mg/mg

Potentiel de bioaccumulation :**Éthylène glycol****Bioaccumulation:**

Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -1.36 Mesuré

2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol**Bioaccumulation:**

Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):

-1.98 à 20 °C Estimation

Facteur de bioconcentration (FBC):

100 Poisson Mesuré

Mobilité dans le sol :**Éthylène-glycol**

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc):

1 Estimation

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets :**

NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens de Règlementation canadien sur le transport.

Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LCPE - Liste intérieure des substances (LIS)

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Préparer par :
Hall Chem Mfg. Inc.

Date / Mise à jour le : Février, 2018

NOTE:

L'information contenue dans cette fiche de données de sécurité détaillée est fournie sur demande, à titre de service à la clientèle. Elle ne doit servir à aucun autre usage et sa reproduction et/ou publication est interdite sans le consentement de HALL CHEM MFG. INC. Bien que ces renseignements soient basés sur des données tirées de sources fiables, HALL CHEM MFG. INC. ne saurait en garantir l'exactitude et exclut formellement toute garantie explicite relative à l'exactitude de ces renseignements ou aux résultats pouvant découler de leur application.